



SPONSORISÉ

Abonnez-vous



Login



JOURNAL
CENTRE D’AIDE

Partner Content offre aux entreprises, organisations et organismes publics l'accès au réseau de L’Echo pour partager leur vision, leurs idées et leurs solutions avec la communauté de L’Echo. Excluant la responsabilité de la rédaction de L’Echo.

PARTNER
PARTNER
CONTENT

CONTENU SPONSORISÉ

Partner Content offre aux entreprises, organisations et organismes publics l'accès au réseau de L’Echo, pour partager leur vision, leurs idées et leurs solutions avec la communauté de L’Echo. Excluant la responsabilité de la rédaction de L’Echo.

PARTNER CONTENT | BELGIAN AWARDS FOR SUSTAINABILITY REPORTS

“Les réviseurs d’entreprises font passer la durabilité de l’obligation à la conviction”



Inge Saeys et Eric Van Hoof © Christophe Ketels

23 octobre 2025 11:13

La législation européenne en matière de durabilité se situe à un tournant. Les entreprises évoluent actuellement dans une zone d’incertitude: si l’obligation de reporting subsiste, les règles concrètes ne sont pas encore fixées. “Le message est clair: la durabilité n’est plus

seulement une obligation, mais aussi une nécessité stratégique", affirme néanmoins l'Institut des réviseurs d'entreprises (IRE). Les Belgian Awards for Sustainability Reports (BAS), dont la 24e édition est organisée par l'IRE le 18 novembre, illustrent la façon dont un reporting crédible peut devenir un levier pour la création de valeur à long terme.

Avec la récente modification "omnibus" de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), l'Union européenne a temporairement restreint la portée de l'obligation de reporting en matière de durabilité. Les PME et les entreprises de taille intermédiaire bénéficient d'un report: elles disposent donc de plus de temps pour se préparer.

Cela ne signifie toutefois pas que les obligations disparaissent, prévient Eric Van Hoof, président de l'Institut des réviseurs d'entreprises (IRE). "Il faut bien comprendre que l'omnibus n'est pas encore une réalité législative. Il y a d'abord une phase de 'stop the clock', qui permet aux petites entreprises de repousser leur reporting à plus tard. L'adaptation effective via la loi omnibus ne devrait intervenir qu'en 2026 ou 2027."

Attentisme ou proactivité?

Dans la pratique, la situation est complexe. Les grandes entreprises cotées en Bourse – les sociétés dites de "vague 1" – ont déjà effectué leur premier rapport de durabilité et continuent de s'appuyer sur leurs processus existants.



Parmi les PME (vague 2), en revanche, les choses sont moins tranchées. "Certaines entreprises ont marqué une pause dans leurs efforts", note Eric Van Hoof. "Mais la majorité d'entre elles continuent de travailler activement sur leur stratégie de durabilité. Elles ont souvent déjà investi dans les ressources humaines, la collecte de données et le conseil nécessaires. Et leurs parties prenantes – investisseurs, clients, employés – s'attendent à ce qu'elles continuent ce reporting. Les entreprises qui négligent la durabilité risquent dès lors de prendre du retard sur le plan de la compétitivité."

"Même pour un reporting volontaire, nous pouvons agir comme conseiller et aider à

définir les KPI appropriés et à établir un cadre de reporting solide."

INGE SAEYS
VICE-PRÉSIDENTE DE L'INSTITUT DES
RÉVISEURS D'ENTREPRISES (IRE)

Simplicité et pertinence sont les nouvelles normes

Pour soutenir les entreprises dans cette démarche, l'Europe simplifie les normes de reporting ESRS. En outre, des normes volontaires (VSME) existent pour les entreprises de plus petite taille. "Ces normes volontaires offrent même aux micro-entreprises

et aux PME non cotées la possibilité d'effectuer leur reporting de manière accessible", souligne Inge Saeys, vice-présidente de l'IRE. "Elles peuvent ainsi démontrer qu'elles assument leur responsabilité sociétale, même en l'absence d'obligation légale."

La nouvelle approche met l'accent sur l'information pertinente et l'élimination du double reporting. Les entreprises sont encouragées à communiquer sur les thèmes réellement cruciaux pour leurs parties prenantes: l'environnement, l'humain et la gouvernance.

Le rôle du réviseur d'entreprises évolue

Le réviseur d'entreprises ne se limite plus depuis longtemps à la seule vérification des chiffres et de la conformité. Son rôle évolue vers la confiance, l'évaluation et l'accompagnement. "Nous donnons une assurance sur ce qu'une entreprise expose dans son reporting de durabilité", confirme Inge Saeys. "Même pour un reporting volontaire, nous pouvons agir comme conseiller, en aidant à définir les KPI appropriés et à établir un cadre de reporting solide."

Ces KPI – tels que les émissions de CO₂, la gestion des déchets et la politique du personnel – varient selon les secteurs et les entreprises. "Les réviseurs d'entreprises disposent d'une connaissance approfondie des informations tant financières que non financières", pointe Eric Van Hoof. "Cela nous rend particulièrement aptes à ancrer de manière fiable les chiffres de durabilité dans la gestion de l'entreprise."

Le réviseur joue par ailleurs un rôle-clé dans la prévention du greenwashing, autrement dit l'embellissement – sans fondement réel – de la communication sur la durabilité. "Nous aidons les entreprises à déterminer ce qui est pertinent et ce qui ne l'est pas", précise Eric Van Hoof. "Nous challengeons leurs hypothèses, évaluons leurs risques et veillons à la fiabilité des rapports." Ce contrôle externe est essentiel pour susciter la confiance des investisseurs, des clients et du public.



Des chiffres aux valeurs

Pour l'IRE, le reporting de durabilité est bien plus qu'un simple exercice administratif. "Cela ne doit pas se transformer en une série de cases à cocher", insiste Eric Van Hoof. "Un bon reporting part des valeurs de l'entreprise. Il s'agit moins du nombre de panneaux solaires que vous possédez que de l'entreprise que vous voulez incarner. La durabilité n'est pas seulement une question de chiffres ou de labels, mais aussi de confiance."

"Un bon reporting de durabilité part des valeurs de l'entreprise."

ERIC VAN HOOF
PRÉSIDENT DE L'INSTITUT DES RÉVISEURS
D'ENTREPRISES (IRE)

Au-delà du département dédié à la durabilité, cette réflexion doit être menée au niveau du conseil d'administration. Un rapport de durabilité crédible reflète l'âme de l'entreprise – un message que l'IRE diffuse depuis 25 ans par le biais des Belgian Awards for Sustainability Reports, dont la 24^e édition met à nouveau en lumière, cette année, les exemples les plus frappants et inspirants de reporting de

durabilité.

Assistez à la cérémonie des Belgian Awards for Sustainability Reports le 18 novembre.

Découvrez comment les entreprises belges dépassent l'obligation de reporting pour transformer la durabilité en véritable conviction, et apprenez des exemples les plus crédibles en la matière.

LIRE ÉGALEMENT

BELGIAN AWARDS FOR SUSTAINABILITY REPORTS

Créativité et transparence: la clé pour un rapport de durabilité de qualité

Bien avant que le développement durable ne devienne une préoccupation pour la plupart des entreprises, l'Institut des Réviseurs d'Entreprises a lancé les Belgian Awards for Sustainability Reports (BAS). Patrick...